

Département
AISNEArrondissement
SOISSONSCanton
VILLERS COTTERETSCommune
RETHEUIL

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 30 Novembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent SIODMAK, Maire de Retheuil, en suite de la convocation en date du 5 octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux, MM. Jean-Pierre Thomas, Jean-Jacques Bimont, Jean Reberot, Denis Caner, Daniel Louvet

Absents :

M. Fontaine, a donné pouvoir à Vincent Siodmak
Picoré Eric, a donné pouvoir à Jean-Pierre Thomas
Fouquet Pascal a donné pouvoir à Jean Reberot

Le conseil a choisi pour secrétaire Denis CANER.

ORDRE DU JOUR :

1. - Approbation compte rendu
2. - Avenant au contrat JVS dématérialisation
3. - Nouveau dispositif du Conseil Départemental pour la voirie Communale
4. - Route de liaison Morienvall/Retheuil
5. - Achat de terrain de Bernard Dupuis et mise en place d'une clôture
6. - Achat porte abri poubelles
7. - Maintenance site internet
8. - Etude sur la qualité de l'air dans les écoles
9. - Prime isolation pour les administrés jusqu'au 31 12 2017
10. - Permanence Révision listes électorales
11. - Evolution des modalités d'accueil du public en préfecture et sous-préfecture
12. - Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout en début de séance des points suivants, les élus acceptent

Ajout à l'ordre du jour : Virement de crédits

Nombres de Conseillers :
En exercice : 09
Présents : 06
Pouvoirs : 03
Votants : 09

Date de la convocation
24.11.2017

Séance du
30.11.2017

Approbation du compte rendu de la dernière séance du 12 Octobre 2017

L'approbation du compte rendu des délibérations de la séance précédente a été adoptée à l'unanimité.

Lecture du compte-rendu de la réunion de la Communauté de Commune Retz-En-Valois

1. Délibération concernant le Changement d'opérateur pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la délibération du 4 juin 2015 approuvant la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Monsieur le maire rappelle que la commune utilise la plateforme IXBus proposée par la société JVS-Mairistem ;

- afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif IXChange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

- Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Aisne, représentant l'Etat à cet effet ;
- Donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **approuve** le changement d'opérateur pour la télétransmission des actes

2. Contrat Horizon Village On Line JVS Mairistem

Monsieur le maire informe les élus que le secrétariat de la mairie travaille sur les logiciels Horizon On line pour la gestion financière, la gestion des employés, la gestion des administrés,... et les outils de travail notre contrat est échu. Nous avons eu une proposition de renouvellement de la société JVS-Mairistem ;

Le contrat s'élève à 2434€ H.T..

Le contrat est établi pour 3 ans, il débutera au 01 mars 2018.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- **Approuve et décide** le renouvellement du contrat pour 3 ans

Habilite le maire à signer le dit contrat

Charge et délègue Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

3. Nouveau dispositif du Conseil Départemental pour la voirie communale

Monsieur le maire informe les élus que le Fonds Départemental de Solidarité pour la préservation du réseau routier communal arrive à échéance fin décembre 2017.

Le Conseil Départemental nous a transmis un nouveau plan de partenariat qui se substitue au précédent à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce dispositif se nomme Aisne Partenariat Voirie (APV) pour une programmation allant de 2018 à 2025.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

Vu le nouveau règlement Aisne Partenariat Voirie 2018 2025, adopté par l'assemblée départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2017,

Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du département sur leurs travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

- **Décide à l'unanimité** d'adhérer à **Aisne Partenariat Voirie** pour la période 2018 2025 ;
- **S'engage** à acquitter annuellement la cotisation calculée selon les règles précisées dans ledit règlement.
- **Donne tout pouvoir au maire à cet effet.**

4. Route de liaison Morienvil/Retheuil.

La Commune de Morienvil, par délibération, a décidé de mettre le Chemin Rural N° 49 dans le sens Retheuil – Morienvil en sens unique.

Mr Le Maire a rencontré le Maire de Morienvil Mr Hubert BRIATTE.

Il en ressort que Mr Briatte ne veut pas refaire cette route en mauvais état, souhaite que le département de l'Oise prenne en charge ces travaux.

Il a été décidé de suspendre pour l'instant cette délibération.

Le Maire de Retheuil prenant contact avec la Sous-Préfecture de Soissons et le Maire de Morienvil prenant contact avec la Sous-Préfecture de Senlis.

Les deux Sous-Préfecture devant se mettre en rapport.

Affaire à suivre.

5. Achat de terrain de Bernard Dupuis et mise en place d'une clôture

Le maire informe qu'il a revu le prix d'achat de la parcelle de Mr Bernard Dupuis à côté de la salle municipale car il faudra prévoir la mise en place de buses dans le terrain. Il propose de lui acheter au prix de 2.50€/m² plus les frais de Notaire.

Après délibération, **les élus à l'unanimité,**

- **Acceptent l'achat de ce terrain au prix de 2.50€/m² plus les frais de notaire et donnent toutes délégations pour l'exécution de ce projet.**

6. Achat porte abri poubelles

Monsieur le maire informe les élus qu'au mois de juin nous avons fait l'acquisition d'un abri pour y mettre les poubelles, celui-ci se trouve à proximité de la salle des fêtes face à la mairie. Les locataires de la salle peuvent ainsi y déposer leurs détritrus. Il s'avère que nous avons constaté que les poubelles se trouvaient pleine avant les locations du weekend, par des personnes de la commune et même des personnes des communes voisines. Afin de pallier à ce problème, il s'avère nécessaire de poser une porte, seule les locataires pourront y accéder.

Nous avons donc sollicité la société qui nous a livré cet abri pour avoir un devis, celui-ci s'élève à 536^{€50}. Nous pouvons également solliciter une subvention dans le cadre du fonds de concours de la CCRV.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

- **Décide** l'achat de cette porte dans le même coloris que l'abri ;
- **Décide** de solliciter une subvention auprès de la CCRV dans le cadre du fonds de concours.
- **Demande** de faire les ouvertures de crédit nécessaires en investissement.
- **Donne tout pouvoir au maire à cet effet.**

7. Maintenance site internet

Après avoir revu le devis de maintenance de notre site internet, et après discussion,

Les élus décident à l'unanimité d'accepter la maintenance du site avec l'hébergement, la gestion des emails et l'édition des articles pendant 1 an pour un coût total de 625 €.

8 - Etude sur la qualité de l'air dans les écoles

Le Maire informe qu'il a un devis de l'APAVE concernant l'analyse de l'air dans les classes de l'école
Soit un coût de 1.380 € HT

9. Prime isolation pour les administrés jusqu'au 31 12 2017

L'isolation à 1€ suivant les revenus concerne uniquement les combles perdus.

10. Permanence Révision listes électorales

Le maire informe qu'il est obligatoire de tenir une permanence en fin d'année pour les retardataires pour les inscriptions sur les listes électorales.

Le Maire assurera cette permanence le Samedi 30 Décembre 2017 de 10h00 à 12h00

11. Evolution des modalités d'accueil du public en préfecture et sous-préfecture

Le Maire informe que depuis le 7 Novembre 2017, les cartes d'immatriculation des véhicules ne se font plus aux bureaux de la Sous-Préfecture mais sur internet ou dans les endroits habilités.

12. Décisions modificatives N° 4 sur le budget Commune

Il est proposé les virements ci-après :

Dépenses d'investissement				
O/R	articles	op	Nature	montant
D	2138	ONA	Autres constructions	1359.00
D	2151	201703	Réseaux voiries	280.00
D	2138	201704	Autres constructions	650.00
Recettes d'investissement				
R	10223	OPFI	TLE	2289.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte à l'unanimité la décision modificative n° 4 du budget Commune.**

13 Décisions modificatives N°5 sur le budget de la commune

Le maire propose aux élus les virements de crédit ci-après

Dépenses de fonctionnement				
O/R	articles	op	Nature	montant
D	6453		Cotisations aux caisses de retraites	+ 600.00
D	6451		Cotisations URSSAF	+ 300.00
Dépenses de fonctionnement				
D	615221		Bâtiments Publics	- 900.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte à l'unanimité la décision modificative n° 5 du budget communal.**

14 Participation supplémentaire au Syndicat scolaire

Vu la délibération du 24 novembre 2017 du syndicat scolaire appelant à un acompte supplémentaire afin de permettre le règlement des factures en instance ;

Le maire informe les élus qui est nécessaire d'octroyer une participation au syndicat scolaire qui correspond à un montant égal à l'acompte versé chaque trimestre, également il est demandé de verser une participation de 2000€ concernant le projet du plan numérique pour l'éducation, le syndicat s'est porté candidat auprès de l'inspection de l'éducation nationale pour équiper une classe de tablettes numériques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide** de verser l'acompte demandé soit 3 233,52 ;
- **Donne son accord** pour une participation de 2000€ dans le cadre du plan numérique ;

15. GEMAPI désignation de délégués communaux

Le Maire informe que la Communauté de Commune Retz-En-Valois nous a envoyé un courrier concernant la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui est une nouvelle compétence à prendre au 1^{er} Janvier 2018.

Il est nécessaire d'élire des délégués pour faire partie de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de nommer : Titulaire Jean REBEROT
Suppléant Jean-Jacques BIMONT

17. Voisins vigilants

Monsieur LOUVET Daniel est le référant de la Rue de Tabary

17. Questions Diverses

- Caméras
- Nouveaux horaires de la Trésorerie de Villers Cotterêts
- Eclairage de l'Eglise
- Chemins ruraux
Le Maire informe que la commune n'est pas tenue d'entretenir les chemins ruraux
- Les Obus
- Les éoliennes
- SDIS

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h00.

*Le Maire, le secrétaire, Les Conseillers Municipaux,
Fait le 30 Novembre 2017*